

# Animations sportives vacances de Pâques 2015



# TICKETS SPORTS

[www.ocspac.com](http://www.ocspac.com)



**clôture des inscriptions le jeudi 09 Avril 2015**

# MODE D'EMPLOI

- 1- Réserver au **06.98.57.76.14** du lundi au vendredi sur répondeur
- 2- Renvoyer le bulletin d'inscription avec le règlement à :  
**OCSPAC - BP 25054 - 35250 – Saint Aubin d'Aubigné**
- 3- Les inscriptions ne seront validées qu'après réception du paiement

**Fournir le pique nique du midi**

Pour toutes les journées sportives, **une tenue de sport est obligatoire**  
(des vestiaires sont à disposition pour se changer )

**Activités en salle:** chaussures propres obligatoires (prévoir une 2ème paire)

**Tennis de table :** matériel personnel si possible

**Patinoire:** gants obligatoires + chaussettes hautes

**Piscine :** maillot de bain obligatoire – prévoir 1 euro pour casier

**Cirque :** élastiques pour attacher les cheveux, des ballerines sont conseillées

**Accrobranche :** élastiques pour attacher les cheveux

Les horaires de ramassage de car seront affichés en mairie le **vendredi 10 Avril 2015**

**Clôture des inscriptions le jeudi 09 Avril 2015**



Partie à découper et à retourner avec le règlement à l'ordre de l'OCSPAC

à : **OCSPAC – BP 25054 – 35250 St-Aubin-d'Aubigné.**

Je soussigné(e) M./Mme\* \_\_\_\_\_ Commune de\* \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ Téléphone en cas d'urgence\* : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Inscrit ma fille/mon fils : \_\_\_\_\_ date de naissance : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

aux activités suivantes\* :

accrobranche  dodgeball/sandball  bowling  tennis de table  escrime  piscine

triathlon  cirque  escalade  patinoire  tournoi de foot

Je verse la somme de \_\_\_\_\_ € (chèque établi à l'ordre de l'OCSPAC)

Signature\* :

Mail \*\*:

\*à remplir obligatoirement

\*\* seulement si nous n'avons pas votre adresse ou si changement

Du 13 avril au  
vendredi 24 avril

# TICKETS SPORT

Pour les  
10/16 ans



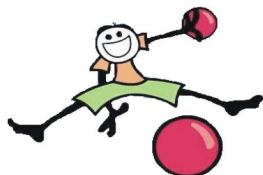
Lundi 13 avril  
Mi-forêt à Liffré

**Accrobranche**  
Parc adulte (+ de 1m40)



11,90 €

Mardi 14 Avril  
Montreuil s/Ille  
le matin



**Dodgeball** (balle aux prisonniers pour adultes)  
**Sandball** à CAP'MULTISPORTS



7,10 €

Mercredi 15 Avril  
Montreuil s/Ille le matin

**Bowling** à la Mézière  
sports collectifs (thèque,...)

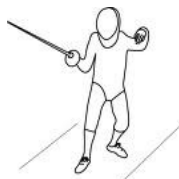
11,90 €

Jeudi 16 Avril  
Dingé

Tournoi de **Tennis de table**  
intercommunautaire avec le Val d'Ille

3,90 €

Vendredi 17 Avril  
Saint Aubin d'Aubigné



Initiation **escrime** aux Gayeulles  
ou **piscine** à Cesson Sévigné

9,60 €

Lundi 20 Avril  
Liffré



**Journée Triathlon**

**Course d'orientation**

**Tir à l'arc**

**Frisbee golf**



3,90 €

Mardi 21 Avril  
Saint Aubin  
d'Aubigné



**Cirque**

Ateliers fil, boule, rouleau, jonglerie  
avec **Patrice Le Cloirec** (Club Arlequin)



7,10 €

Mercredi 22 Avril  
Montreuil sur Ille

**Escalade** au Mont Dol (*encadrement professionnel diplômé d'état*)  
Animation Koh Lanta le matin

11,90 €

Jeudi 23 Avril  
Parc des gayeulles

**Patinoire** Le Blizz à Rennes  
Geocaching et thèque le matin aux gayeulles

11,90 €



Vendredi 24 Avril  
Chevaigné



**Tournoi de football** (terrain synthétique)

3,90 €

# REGLEMENT DES TICKETS SPORT

Le présent règlement a pour but de fixer les règles d'utilisation des tickets sport et animations diverses de l'OCSPAC ainsi que les règles de comportement au sein des différentes activités.

Tout participant aux « tickets sport » et autres animations reçoit un exemplaire de ce règlement intérieur qu'il s'engage à respecter du fait de son inscription ou de toute relation contractuelle.

## Inscriptions

Les inscriptions doivent être réalisées au moins 48 heures avant le début de l'activité souhaitée.

L'inscription est réputée acquise lorsque le règlement a été réceptionné au siège de l'OCSPAC.

Les absences donneront lieu à un remboursement uniquement sur présentation d'un certificat médical.

L'OCSPAC se réserve le droit d'annuler ou de modifier les activités en cas d'événement exceptionnel.

## Transport

Le transport des inscrits est assuré par un car selon un trajet et des horaires affichés dans les mairies.

En cas d'inscription tardive ou hors délais, le transport est à la charge des parents.

## Prise en charge et absence

L'enfant est sous la responsabilité des animateurs à compter du ramassage sur son lieu de départ et jusqu'à son retour sur ce même lieu. En conséquence, aucune sortie libre n'est possible pendant l'activité.

Toute absence injustifiée, disparition ou fugue reconnue sera signalée à la gendarmerie ou aux forces de police dans l'heure qui suit son constat.

## Droit à l'image

Sauf avis contraire de votre part, les enfants sont susceptibles d'être photographiés, à but non commercial, dans le cadre des animations.

## Discipline et sanctions

Une tenue décente et adaptée (tenue de sport), un langage et un comportement correct sont exigés en toutes circonstances.

Le tabac, l'alcool, les drogues sont strictement interdits.

Les dégradations des matériels ou équipements mis à disposition seront facturées aux responsables légaux.

En cas de non respect du règlement, l'OCSPAC pourra appliquer des sanctions d'exclusion temporaire ou définitive et engager des poursuites si nécessaire.

## Responsabilité, assurances et autorisations

L'inscription et le paiement de l'activité impliquent de fait pour le responsable légal pendant toute la durée de l'activité :

Le transfert de l'autorité et de la responsabilité à l'animateur.

La souscription d'une assurance responsabilité civile (habitation, scolaire...).

L'aptitude physique et médicale de l'enfant pour l'activité concernée.

La délégation à l'animateur de prendre toute mesure conservatoire ou d'urgence y compris hospitalisation dans l'intérêt de l'enfant.

## Activités nautiques

Lorsque vous inscrivez votre enfant à une activité nautique (piscine, voile, canoé...), vous reconnaissez implicitement que votre enfant **sait nager** et donc apte à la pratique de l'animation choisie